



VERS DES TERRITOIRES MOINS EMETTEURS DE GAZ A EFFET DES SERRE ET PLUS RESISTANTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CONTEXTE: Le territoire comme lieu d'intégration des activités climat et carbone

La lutte contre le changement climatique relève d'un impératif de solidarité humaine

Si le réchauffement climatique constitue aujourd'hui une réalité indéniable, les pays les moins industrialisés, qui n'ont que peu contribué aux émissions de gaz à effet de serre, sont aussi les plus vulnérables. Le Rapport Mondial du PNUD sur le Développement Humain 2007/08 affirme que les régions seront inégales face à l'impact du changement climatique et que les populations les plus pauvres supporteront l'essentiel des conséquences.

Les collectivités territoriales constituent un échelon complémentaire et incontournable de mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation

- **Disposant de prérogatives dans le domaine des politiques publiques et la réalisation de projets d'investissement, les collectivités territoriales sont aussi un lieu de cohésion sociale**

Si les gouvernements régionaux et locaux mettent en œuvre la politique nationale, ils disposent aussi de responsabilités en matière de réglementation et d'aménagement du territoire. Ils sont à la fois donneurs d'ordre et lieu d'investissements dans de nombreux secteurs émetteurs (services essentiels, transports, bâtiment...). Du fait de sa proximité, l'échelle territoriale favorise par ailleurs le décloisonnement des logiques institutionnelles par la recherche du compromis, la sensibilisation des citoyens, ainsi que l'intégration des plus pauvres.

- **La réduction de la vulnérabilité énergétique et climatique est un défi à la croisée des préoccupations locales**

Seule la conjonction et l'implication de chaque échelon de décision permettra de mettre en œuvre les politiques d'atténuation et d'adaptation susceptibles de faire face aux enjeux du changement climatique. Il est ainsi nécessaire qu'un principe de subsidiarité soit appliqué, reconnaissant l'importance et la complémentarité de chaque échelle de décision, qu'elle soit nationale, provinciale ou municipale, et permettant d'identifier les mesures les plus appropriées pour chacune d'entre elles.

Dans le domaine de l'atténuation, qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les collectivités territoriales disposent de nombreux leviers d'action. Ces politiques passent par une réduction des consommations d'énergie, consommations qui sont majoritairement locales, et un recours plus systématique à des modes de production décentralisés, notamment à partir de ressources renouvelables.

L'intégration des évolutions climatiques dans les décisions de long terme (agriculture, aménagement, infrastructures, formation, etc) est aussi déterminante pour l'avenir des territoires. L'échelle régionale s'avère appropriée à la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans des domaines tels que la gestion des ressources en eau ou celle des transports (internodalité).

Un changement de paradigme: pour une approche territoriale face au défi du changement climatique

Si la transversalité et la participation de l'ensemble des acteurs opérant sur un même territoire sont des facteurs clés de succès de mise en œuvre de politiques climat, l'approche actuelle favorisant l'essor de petits projets dispersés et fragmentés doit être abandonnée au profit d'une logique d'articulation et d'intégration ambitieuse, soucieuse du développement économique et de la transformation du territoire, et venant en appui des politiques menées par les autorités nationales.

L'enjeu d'une approche territoriale répond donc à un double impératif:

- Intégrer les contraintes climatique et carbone dans les schémas directeurs locaux
- Favoriser au niveau local des modes de production et de consommation propres



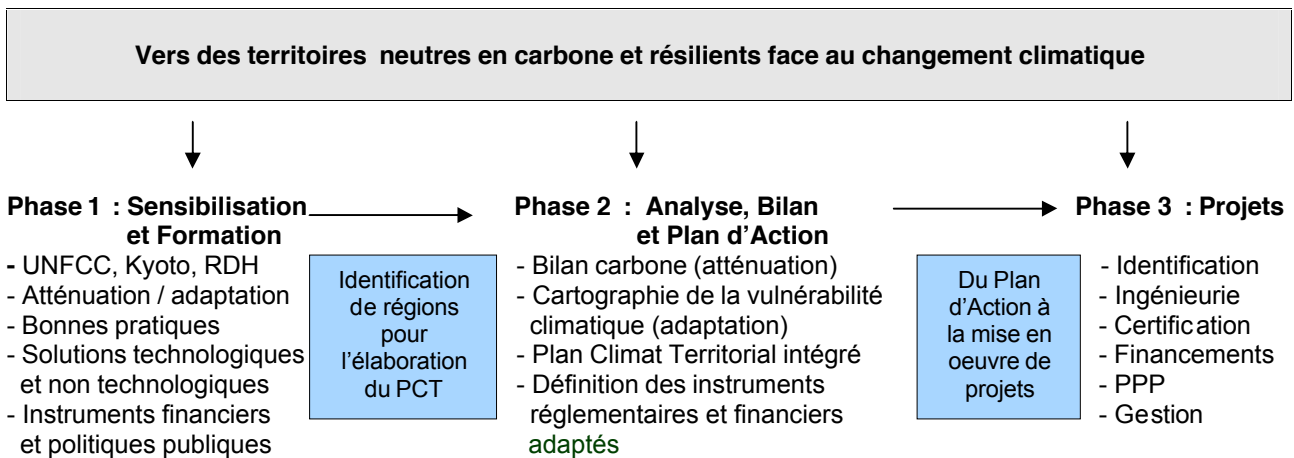
STRATEGIE: Renforcer les capacités des régions des pays en développement et en transition à formuler et mettre en œuvre leur Plan Climat Territorial Intégré (PCTI)

- Les partenaires du programme appuieront les collectivités territoriales dans les domaines suivants :
- Echange de savoir-faire et de **bonnes pratiques** entre Nations Unies, Etats, régions, secteur privé, etc.
 - Conception et fourniture d' **outils méthodologiques** et techniques nécessaires à l'élaboration du PCT I
 - **Formation** à l'utilisation de ces outils, ainsi qu'à l'établissement de la stratégie et du PCT I
 - Aide à la sélection de projets de mise en œuvre du PCT I et à l'identification des instruments réglementaires et financiers adéquats: **politiques publiques / projets d'investissement**
 - Assistance technique pour faciliter l'accès aux **nouveaux mécanismes financiers**

MISE EN OEUVRE: Un programme-cadre ambitieux à la hauteur des enjeux

Les stratégies territoriales : donner aux régions des pays en voie de développement et en transition l'opportunité de faire face au double défi de l'atténuation et de l'adaptation

Schéma n°1 - Une approche globale et intégrée, tant dans le séquençage que dans la portée :



Le programme (schéma n°1) sera ainsi mis en œuvre par les partenaires sur une **période de cinq ans** :

- **Sensibiliser et former 500 collectivités territoriales aux enjeux du changement climatique**

Cette première phase comprend deux volets principaux : la production d'outils facilitant la diffusion du savoir et la mise en place d'ateliers de formation par les pairs dans 22 ensembles régionaux sur les 5 continents. Il est en effet de notre devoir de nous assurer que les régions des pays en voie de développement soient informées des défis engendrés par le changement climatique (atténuation/ adaptation), mais aussi des mesures déjà mises en œuvre au niveau international (CCNUCC, protocole de Kyoto...), des bonnes pratiques et actions entreprises avec succès par leurs homologues, ainsi que des opportunités à saisir pour garantir le développement durable de leur territoire (instruments réglementaires et financiers, solutions technologiques...).

Les responsables des collectivités territoriales seront donc conviés à des ateliers réunissant praticiens en provenance d'autres collectivités, et experts des agences des Nations Unies, des Etats, des ONG, du secteur privé ou du monde académique. La **coopération décentralisée sud-sud et nord-sud** sera particulièrement encouragée, les processus d'apprentissage par les pairs facilitant une meilleure appropriation du savoir.

- **Appuyer 50 régions dans l'élaboration de leur Plan Climat Territorial**

Ces ateliers de formation permettront d'identifier les régions les plus désireuses de définir un Plan Climat Territorial. Celui-ci visera à garantir l'attractivité du territoire à long terme, ainsi qu'un développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Quelques premières régions pilotes engageront déjà ce processus fin 2008, dans le cadre d'un partenariat avec l'association de régions nrg4SD.

Suite à la définition des objectifs, la phase se décomposera en deux séquences simultanées (schéma n°2) :

- Elaboration d'un **Plan d'Atténuation** à partir de la réalisation d'un **Bilan Carbone** : la collectivité sera en mesure de quantifier et qualifier ses émissions de gaz à effet de serre grâce à la mise à disposition et à l'adaptation d'une **méthode de comptabilisation établie par l'ADEME**
- Formulation d'un **Plan d'Adaptation** à partir d'une **cartographie satellitaire de la vulnérabilité du territoire** permettant une projection spatiale et temporelle des impacts possibles du changement climatique en fonction de différentes hypothèses (niveau de la mer, variation de la température, pluviométrie, etc). Ces cartes seront réalisées par **l'UNOSAT**. L'évaluation de la capacité d'adaptation du territoire, l'appui à la formulation d'une stratégie et le soutien aux processus de mise en œuvre seront réalisés par le **PNUD**¹.

Le **PNUD** appuiera par ailleurs les collectivités territoriales à **identifier les instruments réglementaires et financiers** (publics/privés, nationaux/internationaux) adéquats à la mise en œuvre des actions sélectionnées.

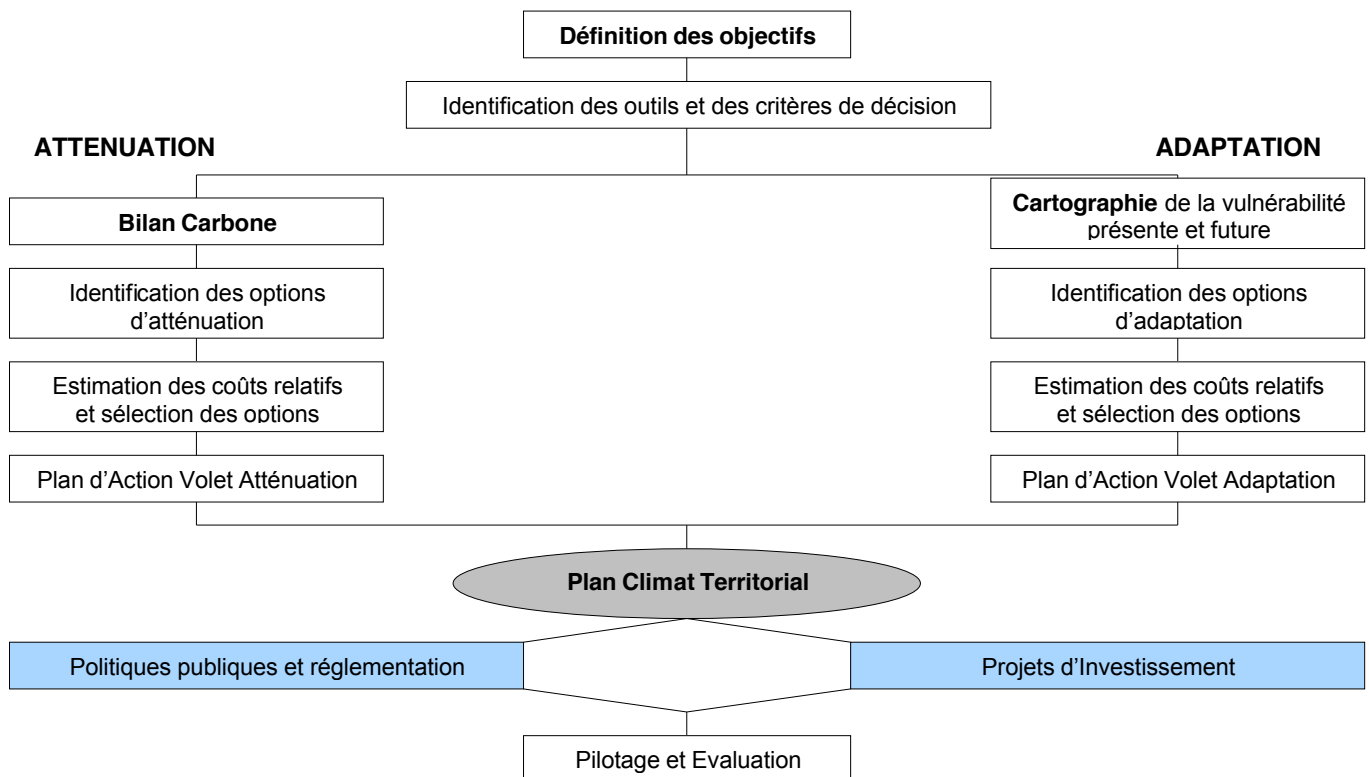
Une fois établis, les deux plans d'action seront intégrés et la collectivité disposera d'un Plan Climat Territorial.

- **Appuyer la mise en place de centaines de projets définis dans le Plan Climat Territorial**

Dans chacune des cinquante régions, les partenaires aideront à l'identification et la formulation de projets :

- **Nouvelles réglementations et politiques publiques** : réglementation des performances thermiques des bâtiments, révision des plans d'occupation des sols, extension du système d'urgence, instauration de taxes carbone, incitations financières etc.
- **Investissements matériels** : isolation des bâtiments, récupération des gaz issus de la méthanisation des déchets, petites centrales électriques solaires et éoliennes, géothermie, transports rationalisés, etc. En outre, la structure d'appui à l'accès à la finance carbone du PNUD (*MDG Carbon Facility*) sera utilisée pour le développement de projets d'investissement.

Schéma n°2: Elaboration des Plans Climats Territoriaux intégrés et identification des projets



¹ Suivant des méthodologies développées par le PNUD en 2003: *Cadre des Politiques d'Adaptation au Changement Climatique*, co-publication du PNUD et Oxford University Press, 2003.

RESSOURCES: La mobilisation des partenaires a permis de nombreuses avancées au cours du premier semestre 2008

En vue du lancement officiel du programme à St-Malo en octobre 2008, les partenaires ont déjà engagés de nombreuses activités

- Constitution d'une **base de données** des différents projets d'adaptation et d'atténuation menés par les collectivités territoriales et soutenus par les Nations Unies (PNUD, PNUE, FAO, UNITAR, et ISDR)
- Rédaction d'une **brochure** sur les « *Actions menées par les autorités régionales dans le domaine du changement climatique* » : recensement des diverses activités, illustrées par des exemples concrets
- Guides et **outils méthodologiques** permettant de définir les Plans Climats Territoriaux :
 - o mise à disposition et adaptation du **Bilan Carbone** Collectivités et Territoires établi par l' **ADEME**
 - o mise à disposition et adaptation des outils de l'**UNOSAT** permettant de **cartographier la vulnérabilité** des territoires, et élaboration de méthodes analytiques, à partir de trois études de cas (Régions de Matagalpa au Nicaragua, de River State au Nigeria, de Kalimantan en Indonésie)
 - o adaptation des méthodologies du PNUD visant à élaborer les politiques et mesures d'adaptation
- **Identification de 4/6 régions pilotes** dans lesquelles sera mise en oeuvre l'approche territoriale d'adaptation et d'atténuation, avec l'appui de plusieurs régions européennes. Grâce à cette coopération décentralisée, et à une aide publique nationale et internationale, les capacités des régions pilotes à établir leur PCTI seront renforcées. Des sources innovantes de financement seront explorées, notamment celles en provenance de la finance carbone, ou des MDP, avec l'appui de Fonds Carbone pour les OMD du PNUD.
- **Mobilisation de fonds** : le **PNUD, NRG4SD, les Régions et Veolia Environnement** ont déjà levé des ressources financières pour la mise en place de cette phase préparatoire.

Grâce au soutien de premiers partenaires fortement mobilisés

- **Associations de Régions** : **nrg4SD** réseau de gouvernements régionaux désireux d'échanger leurs expériences sur le développement durable. Avec la collaboration du Northern Forum, rassemblant les régions du cercle polaire, de l'Association Internationale des Régions Francophones, de l'Organisation Latino-Américaine de Gouvernements Intermédiaires et de l'Assemblée Européenne des Régions
- **Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**, ADEME
- **Agences et Programmes des Nations Unies** : PNUD et PNUE, en collaboration avec l'UNOSAT et l'ISDR
- **Secteur privé** : Veolia Environnement

FONDS A MOBILISER : 70 Millions de dollars pour la mise en œuvre des stratégies territoriales destinés à lever 2.5 Milliards de dollars de projets dans les régions en développement

Le PNUD dispose déjà d'un Fonds fiduciaire opérationnel

Depuis 2006, le PNUD gère un Fonds fiduciaire ayant mobilisé 50 M\$USD destinés à des programmes de mise en œuvre d'une approche territoriale du développement. Ce Fonds est mis à disposition de ce programme portant sur les politiques climat et ouvre une section autonome et spécifique pour celui-ci.

La mise en œuvre sur cinq ans du programme requiert un total de 70 M\$USD

Phase 1: 6 M\$USD	- Séminaire de formation sur 22 ensembles régionaux :	22* 250 000 = 5,5 M\$USD
	- Préparation, expertise, suivi, reporting, évaluation :	0,5 M\$USD
Phase 2: 40 M\$USD	- Bilan Carbone + Plan d'Action Atténuation sur 50 régions:	50* 400 000 = 20 M\$USD
	- Cartes de la vulnérabilité + Plan d'Action Adaptation :	50* 300 000 = 15 M\$USD
	- Préparation, expertise, suivi, reporting, évaluation :	5 M\$USD
Phase 3: 19 M\$USD	- Identification et suivi 4 à 6 projets inclus dans PCTI:	50* 100 000 = 17,5M\$USD
	- Préparation, expertise, suivi, reporting, évaluation :	1,45 M\$USD
Frais administratifs et financiers Nations Unies:		7% = 4,55 M\$USD

CONTACTS

Yannick Glemarec, Coordinateur exécutif, PNUD Fonds Environnement Mondial,
Christophe Nuttall, Directeur, Plateforme pour les Partenariats Innovants, PNUD,

yannick.glemarec@undp.org
christophe.nuttall@undp.org